

Hors de France

Demande de remboursement en ligne des frais de soins à l'étranger ou en Polynésie française

● Étape par étape



Caisse Nationale
MILITAIRE
de Sécurité Sociale

La CNMSS solidaire de votre santé
www.cnmss.fr

Si je suis militaire d'active affecté à l'étranger ou en Polynésie française, je peux profiter du dernier service en ligne offert par la CNMSS me permettant, ainsi que les membres de ma famille, d'être **remboursés dans un délai de 5 jours**. Il me suffit de suivre les deux étapes suivantes :

Étape n°1

Je scanne toutes mes pièces justificatives (feuilles de soins, prescription médicale, factures acquittées,...) et je les envoie via le formulaire que je remplis en ligne sur le site de la CNMSS :

www.cnmss.fr > Je suis assuré > Etranger et COM > Demande de remboursement en ligne des frais de soins à l'étranger ou en Polynésie française

La CNMSS m'envoie ensuite, par courriel, un accusé-réception contenant **ma référence de dossier** et me rembourse mes frais de soins dans les 5 jours.

Étape n°2

A réception du courriel de la CNMSS me donnant le feu vert, je lui envoie **dans les 2 mois**, les pièces originales (papier) par courrier à l'adresse indiquée ci-dessous dans les contacts.

Règles à suivre

Afin de garantir mes remboursements et leur rapidité, je dois respecter les **4 règles suivantes** :

- **Règle n° 1** : Je constitue un dossier par bénéficiaire.
- **Règle n° 2** : J'attends le mail de feu vert de la CNMSS avant de lui envoyer les pièces originales.
- **Règle n° 3** : J'envoie les pièces originales **dans les 2 mois** pour éviter une récupération des sommes remboursées.
- **Règle n° 4** : J'inscris visiblement sur les pièces originales **la référence du dossier et la mention «TDSHF»**.

Contacts

- CNMSS/DIP/TDSHF
83090 TOULON CEDEX 9
FRANCE
- 04 94 16 36 00
- www.cnmss.fr

